







PRESENTATION DE L'ETUDE DE RENFORCEMENT DU CAMM ET DE L'ATELIER DE RESTITUTION

Le Centre d'Arbitrage et de Médiation de Madagascar (Camm), avec l'appui de l'Union européenne par le biais du Programme d'Appui à l'Emploi et à l'Intégration Régionale PROCOM, a entrepris une étude sur les possibilités de renforcer l'utilisation de l'arbitrage et de la médiation comme outils de règlement des litiges au sein du secteur privé à Madagascar.

Pour améliorer le climat des affaires et la sécurité juridique des entreprises et des investisseurs tant nationaux qu'étrangers, le développement des Modes Alternatifs de Règlement des Litiges (MARL), tels que l'arbitrage et la médiation, doit être encouragé et facilité à Madagascar. La médiation et l'arbitrage, caractérisés par l'accord de volonté des parties, la rapidité, la spécialisation et la confidentialité, se trouvent être non seulement une alternative crédible à la justice étatique mais surtout permettent aux entreprises et aux opérateurs économiques de régler rapidement et efficacement les litiges qui affectent leurs transactions.

L'utilisation de l'arbitrage ou de la médiation par les entreprises privées suppose, notamment, qu'une clause spécifique soit insérée dans les contrats afin de favoriser le recours aux MARL en cas de litige.

Dans le cadre de cette étude, un atelier de lancement a été organisé le 25 janvier 2017 afin de rassembler les principaux acteurs et de poser les bases de l'étude.

L'objectif général de l'étude consiste à améliorer la sécurité juridique des transactions commerciales à Madagascar en développant un accès complémentaire à la justice étatique par l'entremise du Camm. Réalisée par Maître Louis MADOUIS, expert international, juge et avocat, et M. Ragnasi JAKOBA, expert national, l'étude vise plus spécifiquement à :

- déterminer les avenues qui permettront au Camm d'élargir son champ d'action dans les régions et auprès des PME.
- contribuer à la pérennisation des actions du Camm sur la base d'une feuille de route et d'un plan d'actions permettant d'assurer à terme son autonomie financière.

Pour réaliser cette étude, les experts ont adopté une approche participative et ont consulté les principaux acteurs impliqués dans les Modes Alternatifs de Règlement des Litiges, ainsi que les utilisateurs potentiels, entreprises, groupements professionnels, juges et avocats. Les consultations des acteurs se sont déroulées à Antananarivo ainsi que dans plusieurs villes de province : Tamatave, Fort-Dauphin, Antsirabe et Diego.

Les travaux ont abouti à l'élaboration de trente recommandations portant sur :

1. le Camm sur le plan organisationnel.
2. l'autonomisation financière du Camm
3. la formation
4. l'environnement institutionnel, juridique et judiciaire
5. la communication et la sensibilisation.

Ces recommandations ont été présentées et discutées lors de l'Atelier de restitution du jeudi 29 juin 2017, au même titre que la feuille de route et le plan d'actions permettant de définir les étapes de leur mise en oeuvre.







